

**Le 17/03/2020**

# SITUATION COV-19

Chers collègues,

Nous avons tous suivis avec attention l'intervention du président de la république.

Le président Sébastien BIZET et son conseil d'administration, ainsi que l'ensemble des Présidents des hauts de France, avons enchainés hier soir avec une conférence téléphonique avec les présidents GRISET et RIGAUD de l'U2P pour faire un point sur la situation.

Malgré ces circonstances inédites, votre CAPEB reste mobilisée plus que jamais, et nous remercions notre équipe administrative pour sa mobilisation jusque tard hier soir, et tôt ce matin, et pouvons vous assurer de l'engagement des Présidents de CAPEB à l'échelle régionale.

Par conséquent et dans ce contexte sanitaire grave et pour répondre aux nombreuses questions que vous vous posez sur la continuation de votre activité, il vous est recommandé dès ce jour de mettre vos chantiers en sécurité pour vous préparer à un arrêt prolongé, des déclarations du gouvernement vont être faites dans ce sens en milieu de journée.

Pour ce qui a été obtenu à ce jour voici la liste :

- Tous les prélèvements sociaux automatiquement suspendus
- Report de 6 mois de toutes les échéances bancaires

- Prise en charge du chômage partiel sur la totalité du salaire, N'ATTENDEZ PAS DOSSIER ACCEPTE DES LE JOUR DE LA DEMANDE (remboursement sous 15 jours).
- Revenu du travailleur non salarié garanti à 1500€ (en attente de modalités)
- Demande de blocage des prélèvements de la PRO BTP et CIBTP (en cours)
- Négociation en cours avec les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz).

Dans ce contexte d'urgence sanitaire, l'urgence économique s'impose à nous, c'est pourquoi après échange avec notre Président de région Paul PECHON, les membres de la cellule de crise de votre CAPEB souhaitent aller plus loin, vos revenus risquant de se dégrader nous demandons :

- Un report des échéances bancaires de la sphère privé, pour éviter que la trésorerie personnelle de nos artisans ne se dégrade
- Un report des échéances de prêt immobilier SCI professionnel (pour ceux qui auraient leurs murs sous cette forme juridique)
- Le cas par cas bancaire semblant impossible vu l'ampleur de la situation, nous demandons que les aides et accompagnements de trésorerie promis par le gouvernement soit versés directement à l'entreprise sans mécanisme intermédiaire.
- Les aides régionales promises par la région soient également versées directement, dans un contexte où les tribunaux sont fermés il semble difficile de monter des dossiers de fonds de premier secours.

Cette liste est non exhaustive n'hésitez pas à faire remonter vos problématiques par mails (**vous n'êtes pas seul**). Nous vous tiendrons très régulièrement informés, n'hésitez pas consulter la page facebook de la CAPEB elle est mise à jour plusieurs fois par jour pour vous apporter des informations.

Le Président Sébastien BIZET et son conseil d'administration, vous adressent un message de solidarité dans cette situation où des proches pourraient être touchés par ce virus, et nous restons vigilants pour que vos entreprises ne soient pas à leurs tours contaminées.

Bien à vous

**SEBASTIEN BIZET PRESIDENT CAPEB SOMME**

**JULIEN PANICO VICE PRESIDENT CAPEB SOMME**

PS : Tout d'abord, la CAPEB conseille aux entreprises d'arrêter, sauf exception, au plus tard ce soir la réalisation de leurs chantiers dans la mesure où la responsabilité du chef d'entreprise pourrait être recherchée en cas d'infection. Dans ce cadre, la priorité doit être donnée à la mise en sécurité des installations et des chantiers.

Avant toute intervention sur un chantier, il est impératif pour l'entreprise de s'assurer de l'accord de son client que le chantier soit en site occupé ou en construction neuve. De plus, le chef d'entreprise doit s'assurer de l'accord de ses salariés pour intervenir (absence de droit de retrait) et prendre toutes dispositions pour respecter les consignes de sécurité en matière sanitaire (distance d'un mètre, pas de contact physique, etc.) sur le chantier proprement-dit évidemment mais également lors du transport des ouvriers, lors des pauses/déjeuner, etc.